

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

Mme la Provisure ouvre la séance du conseil d'administration à 18H14.

**POINT 1 : Adoption de l'ordre du jour**

Mme Cané fait lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du CA du 25 novembre 2019
3. Répartition de la DGH
4. Tarifs location salle Robespierre, activités pédagogiques, caution.
5. Projet PFMP Dublin.
6. Olympiades des métiers 2020.
7. Projet Métier de la Mode DNA
8. Questions diverses (à déposer 48 heures à l'avance).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte t-il l'ordre du jour du CA ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**POINT 2 : Adoption du PV du CA du 25 novembre 2019**

**Document joint : néant**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2019 a été adopté.

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte-t-il le PV du CA du 25 novembre 2019 ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**POINT 3 : Répartition de la DGH**

**Document joint : 1**

Présentation de la répartition de la DGH lors de la commission permanente du 27/01/2020.

Mme Cané présente la prévision d'effectifs, la dotation dont la marge accompagnement académique donnée par Madame la Rectrice en fonction du niveau de difficultés sociales et scolaires des élèves.

Répartition faite pour les terminales sur les grille horaire 2009, pour les 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> et CAP à partir des nouvelles grilles de 2018-2019.

Cette répartition est réalisée sur la base d'un seul groupe de TEV. Mme Cané indique que les services ont doté la classe de TEV que pour un seul groupe et qu'elle a alerté sur la forte probabilité d'avoir deux groupes de TEV et donc d'assurer des doubléments.

Mme Gaugain demande la parole et présente une motion déposée par les personnels enseignants.  
Voir document joint.

Mme Cané présente la répartition des besoins par disciplines, les HP et HSA. Elle détaille ensuite les choix qui ont été opérés pour utiliser les moyens :

- mise en œuvre de PRODAS en accompagnement personnalisé sur le niveau 2<sup>nde</sup> BCP et les deux niveaux de CAP
- l'AP lettres et maths
- la DNL anglais et espagnol en CCSR et espagnol en BCP commerce
- l'accompagnement des élèves dans la réalisation du chef d'œuvre. La difficulté est d'organiser la pluridisciplinarité, de trouver le format organisationnel le plus efficace pour accompagner les élèves.
- le projet de découverte des métiers : Mme Cané salue l'engagement des professeurs dans la formation/action du bassin Sète Thau qui permet de construire au sein de l'établissement un projet de découverte des métiers échelonné sur l'année, de renforcer la cohésion d'équipe autour des élèves, de construire aussi un partenariat avec les autres établissements dont le lycée Joliot Curie à Sète par une complémentarité des plateaux techniques, de renforcer les liens avec les collègues.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte-t-il la répartition de la DGH ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**POINT 4 : Tarifs location salle Robespierre, activités pédagogiques, cautions**

**Document joint : 1**

Mme Aigouy présente la grille des tarifs.

Mme Cané présente le projet « la journée du bonheur » mis en œuvre par la classe de 2CAP Vente. Les élèves conduisent une opération commerciale ce qui nécessite le vote d'un tarif pour la vente des roses.

1 rose sera mise à la vente à 1 €. A réserver car c'est le prix coûtant.

Les tarifs de location salle sont nécessaires pour répondre au projet « La locandiera ». Mme Cané rappelle que l'établissement n'a pas vocation à louer ses locaux mais que cela peut être le cas ponctuellement dans le cadre d'un projet pédagogique et/ou éducatif, ou d'une sollicitation particulière.

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte-t-il les tarifs de location de la salle Robespierre, activités pédagogiques, cautions ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**POINT 5 : Projet PFMP à Dublin (pour information)**

**Document joint : 1**

Mme Cané rappelle le projet de PFMP à Dublin présenté au CA précédent. Elle remercie M. Pujolle DDFPT pour son travail et son engagement dans la réussite de ce projet fort complexe à mettre en œuvre.

Point sur la mise en œuvre du projet par Mme Cané et M. Pujolle :

Tous les élèves sont placés dans une entreprise et dans les familles (2 ou 3 élèves par famille).

L'ensemble du dossier est bouclé.

Le budget ayant évolué est à nouveau présenté au CA (voir document), il reste encore prévisionnel.

Il sera définitif à l'issue du voyage. Pour l'instant, l'établissement aurait à sa charge un coût de plus de 2 000 euros. Les bourses ERASMUS seront versées en deux fois, 401 % au départ puis le solde à la fin du voyage.

Mme Cané rappelle que la somme de 1 489€ par élève, sera à rembourser par les familles si l'élève n'achève pas sa PFMP.

Ce projet coûterait environ la somme de 36 947 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**POINT 6 : Olympiades des métiers 2020 (pour information)**

**Document joint : 1**

Mme Cané présente le projet OLYMPIADES DES METIERS sélection régionale métiers de la mode.

Le lycée accueille les candidats en sélection régionale pour les Olympiades des métiers dans la catégorie métiers de la mode le 10 et 11 mars 2020. Ce projet est travaillé avec le CAMPUS DES METIERS DES INDUSTRIES CREATIVES ET DU DESIGN auquel adhère notre établissement.

Mme Cané indique qu'elle a souhaité avec le CAMPUS que ce concours régional soit ouvert au public le mercredi 11/03/2020. Il s'agit de valoriser le travail des élèves participant à ce concours régional, promouvoir les métiers de la mode dans l'académie de Montpellier et dans notre établissement (table ronde organisée l'après-midi), de promouvoir aussi le métier de sellier garnisseur qui sera en démonstration auprès des visiteurs le mercredi 11/03/2020 (visite du plateau technique, élèves en situation de production, etc...), promouvoir l'établissement et le CAMPUS.

(voir programme)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**Point 7 : Projet métiers de la Mode « La Locandiera »**

**Document joint : 1**

Mme Cané présente le projet « la Locandiera ». C'est une pièce de théâtre en montage à Sète en lien avec la série DNA. Nous avons été sollicités pour la réalisation des costumes par nos élèves de MMV, l'accueil des répétitions et essayages. L'établissement conventionnera dans le cadre de ce projet avec la société TELSET financeur du projet.

Parallèlement un temps de rencontre artistique est prévu avec les classes (voir document).

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte-t-il le projet Métiers de la Mode 2020 ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE n° 3 - 2019 / 2020 - LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**POINT 8 : CONVENTION TRIPARTITE POUR LA LOCATION DE LA SALLE ROBESPIERRE DANS LE CADRE DU PROJET « LA LOCANDIERA ».**

Dans le cadre de ce projet sera établie une convention tripartite de location de la salle Robespierre pour sa location et une convention de partenariat pour la réalisation des costumes (matière d'œuvre prise en charge par la société de production) et les interventions auprès des classes.

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration autorise -t-il le chef d'établissement à signer la convention tripartite pour la location de la salle Robespierre dans le cadre du projet « La Locandiera » ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration autorise -t-il le chef d'établissement à signer la convention de partenariat fixant les modalités financières pour la mise en œuvre du projet « La Locandiera » ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Proviseure lève la séance à 19H48.